



La voix des communautés en danger : Refusons la fusion des fonds

Un avis du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec

Une réforme qui soulève des inquiétudes

Le gouvernement du Québec présente son projet de loi n°7 comme une initiative pour simplifier les structures administratives, améliorer l'efficacité de l'État et renforcer la responsabilité des hauts dirigeants. Ces objectifs semblent louables, mais à la lecture du texte de loi, force est de constater que certaines parties de ce projet de loi ouvrent des portes préoccupantes : risque d'une réduction de l'autonomie des organismes communautaires et fragilisation de leurs ressources. Derrière le discours d'efficacité, c'est tout un modèle québécois qui risque d'être ébranlé.

Fusion des fonds : une menace pour l'autonomie

Le projet de loi prévoit la fusion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) et du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) en un seul fonds : le Fonds québécois d'initiatives sociales et d'action communautaire. Cette mesure, présentée comme une simplification administrative, occulte une réalité fondamentale : ces deux fonds n'ont ni la même mission ni la même portée. Le FQIS finance des projets ponctuels visant la lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale, souvent portés par des organismes déjà bien établis et bénéficiant d'un financement récurrent. Le FAACA, quant à lui, joue un rôle structurant en assurant un financement récurrent aux organismes communautaires autonomes pour qu'ils puissent réaliser leur mission sociale sans dépendre des priorités gouvernementales.

Un modèle québécois unique en péril

Le Québec se distingue par son soutien à la mission des organismes communautaires, une approche qui favorise la proximité, la participation citoyenne et la réponse aux besoins locaux. Ailleurs au Canada et à l'international, les organismes communautaires sont souvent remplacés par de grandes organisations à but non lucratif, davantage centrées sur la recherche de financement et la visibilité médiatique que sur l'ancrage local. Grâce au FAACA, nos organismes ne sont pas des vitrines de programmes gouvernementaux, ils sont des acteurs enracinés dans leur milieu, porteurs de solutions adaptées aux réalités des communautés.

Un changement inattendu

Au cours des dernières années, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) s'est engagé à renforcer les organismes financés par le SACAIS. Les résultats sont tangibles. Depuis 2023, le nombre d'organismes financés par le SACAIS est passé de 541 à 590. Après un gel de 10 ans, leurs budgets ont récemment été révisés. Face à ces avancées encourageantes, il est difficile de comprendre la logique derrière cette fusion.

Une économie illusoire, un risque de dérive bien réelle

Le gouvernement nous parle de simplification administrative. Pourtant, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), responsable de la gestion de ces fonds, n'est qu'une minuscule unité au sein du MTESS : une goutte d'eau parmi les

6 996 employés du ministère. L'impact économique de cette fusion risque donc d'être négligeable. En revanche, la manière dont la fusion semble vouloir s'effectuer ouvre la porte à des conséquences sociales majeures : insécurité financière pour des centaines d'organismes, perte d'autonomie et risque d'instrumentalisation de leurs actions au service d'impératifs politiques. Ce qui est annoncé comme une rationalisation ouvre la porte à une recentralisation

Un recul historique

Cette réforme remet en cause plus de trente ans de pratique d'action communautaire autonome. Elle ouvre la porte à une perte de transparence, à une centralisation accrue et à une politisation des financements. Elle affaiblit la capacité des organismes à lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans un contexte où le gouvernement traverse une crise de popularité, il est normal de s'interroger sur la pertinence et la légitimité d'une réforme aussi profonde.

Conclusion

Peut-être que le gouvernement souhaite réellement améliorer l'efficacité du SACAIS. Si tel est le cas, le projet de loi a été déposé sans mesurer ses conséquences. La fusion proposée ne constitue pas une simple mesure administrative : elle peut modifier profondément la philosophie de soutien à l'action communautaire autonome. Pour préserver la vitalité démocratique et la lutte contre la pauvreté, il est impératif de maintenir le FAACA distinct du FQIS. Le conseil d'administration du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec demande le retrait de cette disposition.